

Commission permanente du Conseil général du 9 juillet 2009

Pascal Popelin a rapporté huit délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente

Travaux de grosses réparations dans les crèches départementales

Pascal Popelin a proposé, au titre du programme 2009, une individualisation de crédits d'investissement d'un montant de 1 208 000€, afin de procéder à des travaux de grosses réparations dans les crèches départementales.

Réaménagement d'une crèche à Pantin

Dans le cadre du plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance, adopté sur proposition de Pascal Popelin en juin 2008, est prévue une incitation aux communes pour la reprise en gestion des crèches départementales. La commune de Pantin a manifesté son intérêt pour la reprise de la crèche Berthier, une fois celle-ci réinstallée dans de nouveaux locaux. Pascal Popelin a proposé l'approbation du programme de cette opération, pour un montant d'investissement estimé à 1 700 000€.

Travaux de réaménagement des espaces extérieurs des les crèches départementales

Pascal Popelin a proposé, au titre du programme 2009, une individualisation de crédits d'investissement d'un montant de 360 100€, afin de procéder à des travaux de réaménagement des espaces extérieurs des les crèches départementales.

Convention avec l'association AADEF Médiation 93

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 373 236€ au titre de l'année 2009 à l'Association d'aide à l'enfance et à la famille au moment du divorce et de la séparation (AADEF Médiation 93). Cette association prend notamment en charge les visites accompagnées entre enfants placés et leurs parents, lorsque le juge ordonne la présence d'un tiers.

Convention avec les associations d'aide à domicile exerçant des missions au titre de la protection de l'enfance

Pascal Popelin a proposé la reconduction des conventions liant le Conseil général à 4 associations qui mènent des missions de soutien et d'accompagnement des parents dans leur milieu familial , à la demande de la Caisse d'allocations familiales, des services de la Protection maternelle et infantile et de l'Aide sociale à l'enfance.

Travaux de rénovations lourdes dans les sites déconcentrés du service départemental de Protection maternelle et infantile

Pascal Popelin a proposé, au titre du programme 2009, une individualisation de crédits d'investissement d'un montant de 260 000€, afin de procéder à des travaux de rénovation lourde sur deux sites déconcentrés du service départemental de PMI, à Montreuil et Tremblay-en-France.

Travaux de grosses réparations dans les sites déconcentrés du service départemental de Protection maternelle et infantile

Pascal Popelin a proposé, au titre du programme 2009, une individualisation de crédits d'investissement d'un montant de 210 000€, afin de procéder à des travaux de grosses réparations sur les sites déconcentrés du service départemental de PMI.

Subvention de fonctionnement à l'association « Les élus locaux contre le Sida »

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 500€ au titre de l'année 2009 à l'Association « Les élus locaux contre le Sida ».

Huit délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Convention de répartition financière pour le réaménagement de l'avenue Benoît-Malon (RD 116)

Consécutivement aux interventions de Pascal Popelin, l'avenue Benoît-Malon (RD 116) vient de faire l'objet d'une importante opération de rénovation au titre de l'amélioration de la sécurité routière, essentiellement financée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Ile-de-France. La convention délibérée porte sur la co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux sur voirie communale liés au raccordement à la route départementale, la participation financière de la commune s'élevant à 7.1% du montant total de l'opération, soit 104 635€.

Dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges

Le collège Léon-Jouhaux s'est vu attribuer une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 7 587,64€ au titre de l'année 2009, pour le nettoyage de ses surfaces vitrées inaccessibles. Pour le même objet, le collège Lucie-Aubrac s'est vu attribuer une subvention départementale de fonctionnement de 2 903,77€. Au titre de la participation du Conseil général à l'achat de cahiers de travaux dirigés, d'exercices ou d'ouvrages littéraires, le collège Léon-Jouhaux s'est vu attribuer une subvention départementale de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2009-2010 d'un montant de 8 872,84€ (dont 3 517,28€ pour la SEGPA). Le collège Edouard-Herriot recevra 5 201,31€ et le collège Lucie-Aubrac 2 702,46€.

Subvention au Comité départemental de golf pour l'organisation des rencontres éducatives départementales de golf au golf de la Poudrerie

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 39 944€ au titre de l'année 2009 a été accordée au Comité départemental du golf, pour cette manifestation à destination des publics scolaires.

Subvention au Club nautique de Livry-Gargan

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 70 000€ au titre de la saison sportive 2009-2010 a été accordée au Club nautique de Livry-Gargan pour son activité water-polo, dont l'équipe première évoluera en nationale 1. Un premier acompte de 28 000€ sera versé en août 2009, un deuxième de 21 000€ en novembre 2009, le solde de 21 000€ intervenant en mai 2010.

Soutien à un projet pédagogique du collège Edouard-Herriot

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 300€ au titre de l'année scolaire 2008-2009 a été allouée au collège Edouard-Herriot, pour son projet pédagogique « théâtre en espagnol ».

Subventions de fonctionnement aux foyers socio-éducatifs des collèges

Les foyers socio-éducatifs des trois collèges de Livry-Gargan (Léon-Jouhaux, Edouard-Herriot et Lucie-Aubrac) se sont vus attribuer chacun une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 470€ au titre de l'année scolaire 2008-2009.

Dotations en matériel informatique pour les collèges

Au titre de l'année 2009, le collège Edouard-Herriot sera doté de 3 ordinateurs standard, 3 cubes TICE, 3 chariots multimédia, 1 vidéo projecteur et 1 imprimante noir et blanc. Le collège Léon-Jouhaux sera doté de 15 ordinateurs standard, 3 ordinateurs portables, 3 imprimantes noir et blanc et 2 imprimantes couleur. Le collège Lucie-Aubrac sera doté de 6 ordinateurs standard, 1 ordinateur portable, 3 vidéo projecteurs.

Participation aux frais de transport pour la pratique des activités sportives dans les collèges

Au titre de l'année 2009, le collège Léon-Jouhaux percevra une dotation de 7 010,41€.

En outre, un Livryen à revenus modestes s'est vu attribuer au cours de cette réunion une aide financière à la réhabilitation de son habitation, au titre du dispositif « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » (ACGPO) pour un montant de 1 906,48€.